



## **Compte rendu de la séance du conseil communautaire**

**du 29 juin 2016**

**Etaient présents :** François GAUDRY, Jean-Luc AIGOUY, Flore THEROND, Gérard MOURGUES, Jean-Luc MICHEL, Anne-Marie MICCOLI , Jaclyn MALAVAL, André BOIRAL, Pascal FRAZZONI, Patrick BOSC, Rolland MEJEAN, Cécile JASSAUD

**Procuration de vote :** Alain CHMIEL à François GAUDRY, Jean-Claude PUECH à Anne-Marie MICCOLI

**Absents excusés :** Gilles VERGELY, Marc PERES

Secrétaire(s) de la séance: Pascal FRAZZONI

### **Ordre du jour:**

Programme de voirie 2016 : versement d'un fonds de concours de la commune de La Malène  
Décisions modificatives N°1

Approbation du projet de réfection des réseaux humides du village de La Malène

Approbation du projet de réfection des réseaux humides de la rue de La Combe à Sainte-Enimie,  
désignation d'un mandataire commun du groupement de commandes

Mise en conformité du captage public d'eau potable de Pelatan (Montbrun) : réalisations des opérations foncières

Approbation du règlement du marché de Baptisou

Signature d'une convention tripartite d'occupation d'une partie des bâtiments du collège Pierre Delmas pour le centre de loisirs de Sainte-Enimie cet été

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Programme de voirie 2016 fonds de concours La Malène ( DE 030 2016)**

Le conseil communautaire,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

M. le Président soumet au conseil communautaire le plan de financement du programme de voirie 2016 dont le montant total des travaux s'élève à 104 522.36 € ttc.

Montant des travaux ht : 87 234.31  
TVA : 17 287.69

Subvention du Département : 36 000.00

Il rappelle que la commune de La Malène s'est engagée à verser un fonds de concours afin de financer la réfection d'une voie non comprise dans le programme de voirie d'intérêt communautaire soit :

Participation ht :	4499.21
TVA non récupérée dans cadre du FCTVA (3.5960%)	161.79
Total :	4661.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

SOLLICITE un fonds de concours de 4661 € auprès de la commune de La Malène dans le cadre du programme de voirie 2016.  
AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

#### Réfection des réseaux de distribution AEP de La Malène ( DE\_031\_2016)

Monsieur le Président soumet au conseil communautaire le dossier projet élaboré par le cabinet Aquaservices de réfection des réseaux de distribution du village de La Malène.

Le plan de financement prévisionnel définitif est le suivant :

Montant de l'opération ht : (dont organisation de la défense incendie)	220 000 € ht (4600.00)
Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (appel à projet réduction des fuites)	108 500
Subvention Département (contrat territorial 2015-2017)	52 500
Communauté de communes	59 000

49.32%  
23.86%  
26.82%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation du projet et son plan de financement.  
DECIDE de lancer la procédure de consultation des entreprises afin de programmer le début des travaux pour le mois d'octobre 2016.  
AUTORISE M. le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Aquaservices.  
AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

## Décisions modificatives n°1 ( DE 032 2016)

Mr le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits prévus à certains chapitres du budget primitif de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b>OBJET DES RECETTES</b>	<b>Diminution sur les crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
Produits exceptionnels divers	77/7788	203.00		
Quote part subv investissement transf compte résultat			042/777	203.00
<b>TOTAL</b>		<b>203.00</b>		<b>203.00</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

## Réfection des réseaux humides et secs Ste Enimie Rue de La Combe (DE 033 2016)

Monsieur le Président soumet au conseil communautaire le dossier projet élaboré par le cabinet Mégret de réfection des réseaux humides-rue de La Combe/rue du Pigeonnier de Sainte-Enimie.

Il rappelle que la commune de Sainte-Enimie et le SDEE ont prévu de réaliser concomitamment des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de réfection du réseau pluvial.

Il propose au conseil communautaire de lancer un marché global : « réfection des réseaux humides et secs des rues de La Combe et du Vieux Pigeonnier du bourg de Sainte-Enimie »dans le cadre d'un groupement de commande dont le mandataire serait la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses.

Le plan de financement prévisionnel définitif pour l'opération CC. est le suivant :

Montant de l'opération ht : 204 410.02 € ht

Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 64 802.00€ (50% du montant des travaux AEP)  
-appel à projet réduction des fuites-

Subvention Département 30% du montant des travaux AEP  
-contrat territorial 2015-2017 (hors défense incendie et branchements)  
-fond de réserve-appel à projet

Le Président expose au conseil communautaire que les crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2016 pour cette opération sont insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires ci-après :

OBJET		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER			
Intitulé	Dépenses		Recettes		
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme	
Réseaux AEP Ste-Enimie Installation, matériel et outillages	9031/2315	54935.00			
Réseaux AEP Ste-Enimie Emprunt en euros			9031/1641	54935.00	
<b>TOTAL</b>		<b>54935.00</b>		<b>54935.00</b>	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation du projet dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Sainte-Enimie et le SDEE ainsi que son plan de financement.

DESIGNE la société Margeride Aubrac Gévaudan aux fins d'exercer la mission de coordination SPS pour un montant de 1176 € ttc.

DECIDE de lancer la procédure de consultation des entreprises afin de programmer le début des travaux pour le mois d'octobre 2016.

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération.

#### Mise en conformité du captage public d'eau potable du Pelatan : opérations foncières ( DE 034 2016)

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle au conseil communautaire qu'une mission de négociation foncière pour le compte de la communauté de communes a été confiée à la Safer en 2014. Il s'agit d'acquérir les périmètres de protection immédiate principal et satellites du captage de Pelatan qui dessert Montbrun en eau potable en application de l'arrêté préfectoral du 2 avril 2010. Il s'avère que les origines de propriété concernées sont pour la plupart compliquées avec des indivisions et des successions non réglées.

Seule l'acquisition du périmètre de protection immédiate de l'aven de Cavaladette est aujourd'hui envisageable à court terme. La promesse de vente a été signée par le propriétaire le 11 mai 2015 et elle a été enregistrée au service des impôts et des entreprises de Mende le 30 octobre 2015. Il est désormais nécessaire de délibérer sur l'acquisition de la parcelle identifiée selon les conditions négociées avec les propriétaires. Cette délibération aura valeur de promesse d'achat.

La parcelle identifiée est située sur la commune de Vébron :

- Parcelle A 422 : cette parcelle appartient au Groupement Foncier Agricole de Cavaladette représentés par les consorts Tufféry ; le prix principal proposé de 50 € a été accepté sans condition particulière. Le bien est occupé par Mr VERNHET Michel dans le cadre d'un bail emphytéotique. Il a été informé de la vente et ne s'y oppose pas.
- Accès : une servitude sera créée :

- o fonds dominants : A422,
- o fond servant : A423 ; la constitution de la servitude sera mentionnée dans l'acte de vente de la parcelle. Le tracé de cette servitude a été mentionné sur un plan qui sera annexé à l'acte.

Enfin, il précise que c'est la communauté de communes qui prendra à sa charge le coût de l'acte authentique.

Monsieur le Président invite alors le Conseil Communautaire à se prononcer.

**Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- 1 - DECIDE de valider l'acquisition de la parcelle A422, sise commune de Vébron, pour la protection immédiate du captage d'eau potable de Pelatan,
- 2 - VALIDE la constitution de la servitude d'accès selon les conditions définies dans l'exposé
- 3 - VALIDE le montant de 50 € mentionné dans la promesse de vente
- 4 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration de l'acte authentique,
- 6 - DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les actes authentiques,
- 7 - DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère,

**Marché P'tits déjeuners de baptistou ( DE 035 2016)**

Le rapporteur, M. Jean-Luc AIGOUY, président de la commission tourisme, rappelle que la Communauté de communes a relancé l'organisation des marchés des P'tits Déjeuners de Baptistou pour l'été 2016.

Or, à ce jour, sur 17 producteurs contactés, seuls 4 ont donné une réponse positive. Quatre producteurs présents sur les marchés 2015 ne souhaitent pas renouveler l'expérience.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas reconduire l'organisation des marchés des P'tits déjeuners de Baptistou" pendant la saison estivale 2016.

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

**ALSH Sainte-Enimie :**

La CC. a sollicité cet hiver le renouvellement de la mise à disposition du rez-de-chaussée du collège Pierre Delmas pour recevoir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des P'tits Cailloux à Sainte-Enimie.

En effet, la commune de Sainte-Enimie réalise des travaux de plomberie cet été à l'école pendant au moins 15 jours dans les locaux habituellement occupés par l'ALSH. La présidente du conseil départemental a donné un avis favorable par courrier le 18 janvier 2016.

Toutefois, M. Dumas, le principal du collège bi-site de Florac a, dans un premier temps, refusé de donner l'autorisation pour des raisons de responsabilité.

Pour finir, M. Dumas a accepté la mise à disposition moyennant le versement d'un loyer de 1300 € pour les 6 semaines d'occupation.

Il a alors été décidé de maintenir l'ALSH à l'école de Sainte-Enimie tout l'été.

Le Président

M. François GAUDRY